

OUVERTURE DE LA SEANCE A 17 H 15

LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITEES PAR LE MAIRE
GRACE AUX DELEGATIONS

ARRETE N° 551

Pour la passation d'un marché négocié avec les Etablissements RENAULT REUNION pour l'acquisition de véhicules - Montant du marché : 345 727,69 Francs (TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE, SEPT CENT VINGT-SEPT FRANCS ET SOIXANTE-NEUF CENTIMES) - 26 juin 1986

ARRETE N° 552

Pour la passation d'un marché négocié avec la Société FOUCQUE S.A. pour l'acquisition de véhicules - Montant du marché : 258 961,30 Francs (DEUX CENT CINQUANTE-HUIT MILLE, NEUF CENT SOIXANTE-ET-UN FRANCS ET TRENTE CENTIMES) - 26 juin 1986

ARRETE N° 553

Pour la passation d'un marché négocié avec la Société FOUCQUE S.A. pour l'acquisition de véhicules - Montant du marché : 108 959,40 Francs (CENT HUIT MILLE, NEUF CENT CINQUANTE-NEUF FRANCS ET QUARANTE CENTIMES) - 26 juin 1986

ARRETE N° 554

Pour la passation d'un marché négocié avec les Etablissements Jules CAILLE pour l'acquisition de véhicules - Montant du marché : 348 529 Francs (TROIS CENT QUARANTE-HUIT MILLE, CINQ CENT VINGT-NEUF FRANCS) - 26 juin 1986

ARRETE N° 555

Pour la passation d'un marché négocié avec les Etablissements Jules CAILLE pour l'acquisition de véhicules - Montant du marché : 310 374 Francs (TROIS CENT DIX MILLE, TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE FRANCS) - 26 juin 1986

ARRETE N° 556

Pour la passation d'un marché négocié avec les Etablissements Jules CAILLE pour l'acquisition de véhicules - Montant du marché : 116 312 Francs (CENT SEIZE MILLE, TROIS CENT DOUZE FRANCS) - 26 juin 1986

ARRETE N° 557/86

Relatif à la constitution en défense de la Commune de Saint-Denis dans l'affaire Commissaire de la République de la Région et du Département de la Réunion c/ Commune de Saint-Denis - Contrôle de la légalité de l'arrêté n° 110/86 du 14 février 1986 accordant le permis de construire à Monsieur HOUSSMAN KHAN - 26 juin 1986

ARRETE N° 558/86

Relatif à la résiliation anticipée, à la demande du preneur, du bail à ferme passé

.../...

entre la Commune de Saint-Denis, la bailleresse, et Monsieur INFANTE Edmond, le 15 juin 1982 - Résiliation anticipée au 31 décembre 1985 - 26 juin 1986

ARRETE N° 560

Relatif à la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur DE JOUVANCOURT Gilbert - Maison communale située au n° 20 Rue Saint-Philippe à Saint-Denis - Loyer mensuel de 1 000 Francs (MILLE FRANCS) - 13 juin 1986

ARRETE N° 576

Pour la passation d'un marché d'études avec le Bureau I.A.T. pour la construction de réservoir d'équilibre en eau potable de la Zone d'Activités du Chaudron (réservoir de 5 000 m³) - Montant du marché : 404 756,28 Francs T.T.C. (QUATRE CENT QUATRE MILLE, SEPT CENT CINQUANTE-SIX FRANCS ET VINGT-HUIT CENTIMES toutes taxes comprises). - 2 juillet 1986

ARRETE N° 577

Pour la passation d'un marché d'études avec le Bureau SECMO pour l'adduction en eau potable de Saint-François (centre) - Montant du marché : 424 294,73 Francs T.T.C. (QUATRE CENT VINGT-QUATRE MILLE, DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE FRANCS ET SOIXANTE-TREIZE CENTIMES toutes taxes comprises) - 2 juillet 1986

ARRETE N° 578

Pour la passation d'un marché d'études avec le Bureau d'Etudes SECMO pour l'adduction en eau potable des hauts de Montgaillard - Montant du marché : 149 186,05 Francs T.T.C. (CENT QUARANTE-NEUF MILLE, CENT QUATRE-VINGT-SIX FRANCS ET CINQ CENTIMES toutes taxes comprises) - 2 juillet 1986

ARRETE N° 589

Pour la passation d'un contrat d'entretien du matériel de lutte contre l'incendie des bâtiments communaux, avec les Etablissements MALAISE - Montant du contrat : 10 302,80 Francs (DIX MILLE, TROIS CENT DEUX FRANCS ET QUATRE-VINGT CENTIMES) - 4 juillet 1986

ARRETE N° 610

Relatif à la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur PHILIPS Henri - Maison communale située au n° 13 bis du Boulevard Doret à Saint-Denis - Montant du loyer mensuel : 600,00 Francs (SIX CENTS FRANCS) - 4 juillet 1986

ARRETE N° 611/86

Portant institution d'une régie de recettes - Recouvrement des produits résultant de l'occupation du domaine public - 9 juillet 1986

ARRETE N° 615

Pour contracter un emprunt de 1 673 000 Francs (UN MILLION, SIX CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE FRANCS) auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales au taux de 9,50 %, remboursement effectué en 15 ans à partir du 1er janvier 1987 - 11 juillet 1986

AFFAIRE N° 616

Pour contracter un emprunt de 17 476 000 Francs (DIX-SEPT MILLIONS, QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE FRANCS) auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales au taux de 9,50 %, remboursement effectué en 15 ans à partir du 1er janvier 1987, pour réaliser divers travaux d'équipement dans le cadre de la globalisation 1986 (installations sportives, couverture du Stade de l'Est, constructions scolaires, équipements socio-éducatifs, travaux en régie) - 11 juillet 1986

ARRETE N° 617

Pour contracter un emprunt de 24 139 000 Francs (VINGT-QUATRE MILLIONS, CENT TRENTE-NEUF MILLE FRANCS) auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales au taux de 9,50 %, remboursement effectué en 15 ans à partir du 1er janvier 1987 pour réaliser divers travaux d'équipement dans le cadre de la globalisation 1986 (voirie urbaine 1985 et 1986, éclairage public 1986, assainissement des rues de la ville -tranches 1985 et 1986-, assainissement du Garage Municipal, adduction d'eau potable 1985, bandes de roulement sur des chemins de la Commune, électrification rurale -tranches 1984, 1985 et 1986-, aménagement des hauts en eau potable et en voirie -tranche 1985-) - 11 juillet 1986

ARRETE N° 636

Pour la passation d'un marché d'études avec Monsieur CAZANAVE Luc, Architecte, pour la construction d'usines - relais à Chemin Finette -2ème tranche- - Montant des travaux : 139 006,10 Francs T.T.C. (CENT TRENTE-NEUF MILLE, SIX FRANCS ET DIX CENTIMES toutes taxes comprises) - Crédits prévus au chapitre 903 / article 232-145 - 15 juillet 1986

ARRETE N° 637

Pour la passation d'un marché de travaux avec la SORECT pour la construction d'usines - relais à Chemin Finette -2ème tranche- - Montant des travaux : 2 554 910,62 Francs T.T.C. (DEUX MILLIONS, CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE, NEUF CENT DIX FRANCS ET SOIXANTE-DEUX CENTIMES toutes taxes comprises) - 15 juillet 1986

ARRETE N° 637 bis

Relatif à la défense de la Commune de Saint-Denis devant la Cour de Cassation dans le pourvoi formé par Monsieur CHANE TOU KY Emile contre l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Saint-Denis le 17 septembre 1985 - 18 juillet 1986

ARRETE N° 638

Pour la passation d'un avenant au marché d'études avec le Bureau INCOM pour l'aménagement de l'Allée des Tourmalines à Bellepierre - Montant de l'avenant : 62 099,33 Francs T.T.C. (SOIXANTE-DEUX MILLE, QUATRE-VINGT-DIX-NEUF FRANCS ET TRENTE-TROIS CENTIMES toutes taxes comprises) - 18 juillet 1986

ARRETE N° 639

Pour la passation d'un marché négocié avec l'Entreprise S.E.T.B. pour l'éclairage public du prolongement de la Rue Lucien Gasparin à Saint-Denis - Montant du marché : 126 335,08 Francs T.T.C. (CENT VINGT-SIX MILLE, TROIS CENT TRENTE-CINQ FRANCS ET HUIT CENTIMES toutes taxes comprises) - 18 juillet 1986

ARRETE N° 640

Pour la passation d'un marché négocié avec la Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles (représentée par son Directeur, Monsieur DE CORSON Alain) - Montant du marché : 345 696,19 Francs T.T.C. (TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE, SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE FRANCS ET DIX-NEUF CENTIMES toutes taxes comprises) - 18 juillet 1986

ARRETE N° 647/86

Relatif à la constitution en défense de la Commune de Saint-Denis dans les instances n° 469/86 et 470/86 / Affaire Commissaire de la République de la Région et du Département de la Réunion c/ Commune de Saint-Denis / Permis de construire accordé à la S.A. KUNUZ n° 97411-85-A0351 - 22 juillet 1986

ARRETE N° 652

Pour la passation d'un marché négocié avec l'Entreprise RIVIERE Max pour la construction de quatre boxes et d'un bloc sanitaire au Centre d'Hébergement de Sainte-Clotilde - Montant du marché : 190 812,50 Francs T.T.C. (CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE, HUIT CENT DOUZE FRANCS ET CINQUANTE CENTIMES toutes taxes comprises) - 25 juillet 1986

ARRETE N° 653/86

Relatif à la constitution en défense de la Commune de Saint-Denis devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans l'instance n° 364/86 / Affaire SOREMA c/ Commune de Saint-Denis / Dommages de travaux publics / Défense confiée à Maître VERGOZ Jean, Avocat à la Cour - 25 juillet 1986

ARRETE N° 654

Pour la passation d'un marché négocié avec Monsieur DEZAUBRIS Michel, Géomètre Expert Foncier, pour la réalisation d'un plan topographique au 1/1000 de la Zone de Loisirs du Colorado à la Montagne - Montant du marché : 265 525,00 Francs (DEUX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE, CINQ CENT VINGT-CINQ FRANCS ET ZERO CENTIME) - 25 juillet 1986

ARRETE N° 656

Pour la passation d'un marché négocié avec Monsieur MECHY Jean-Claude, Géomètre Expert Foncier, pour la réalisation de plans topographiques au 1/1000 de deux terrains communaux situé à la Montagne et à Saint-Bernard - Montant du marché : 344 967,50 Francs T.T.C. (TROIS CENT QUARANTE-QUATRE MILLE, NEUF CENT SOIXANTE-SEPT FRANCS ET CINQUANTE CENTIMES toutes taxes comprises) - 29 juillet 1986

ARRETE N° 675

Pour la passation d'un marché négocié avec l'Entreprise CRESCENCE Jean Roland pour la construction d'un mur de soutènement à l'Ecole du Canal Brûlé - Montant du marché : 289 013,75 Francs T.T.C. (DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE, TREIZE FRANCS ET SOIXANTE-QUINZE CENTIMES toutes taxes comprises) - 5 août 1986

ARRETE N° 676

Pour la passation d'un marché négocié avec la SOTRABAT pour les travaux d'aménagement du marché de la Montagne 8ème kilomètre - Montant du marché : 188 179,30 Francs T.T.C. (CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE, CENT SOIXANTE-DIX-NEUF FRANCS ET TRENTE CENTIMES toutes taxes comprises) - 5 août 1986

.../...

ARRETE N° 681

Portant passation d'une convention pour le fonctionnement de l'Ecole Municipale de Tennis entre la Commune de Saint-Denis (Service des Sports) et Monsieur LOMBARD Stéphane - Montant forfaitaire de la vacation horaire : 30 Francs (TRENTE FRANCS) - 7 août 1986

ARRETE N° 682

Pour la passation d'un marché négocié avec la Société IRRIG'MATIC pour la réalisation du réseau d'arrosage du Boulevard Lancaste1 - Montant du marché : 328 522,15 Francs T.T.C. (TROIS CENT VINGT-HUIT MILLE, CINQ CENT VINGT-DEUX FRANCS ET QUINZE CENTIMES toutes taxes comprises) - 7 août 1986

ARRETE N° 709

Pour la passation d'un marché d'études avec le Groupement DELCOURT, Architecte / S.E.T. O.I. COTEL pour la réalisation d'un Centre Funéraire à Prima - Montant du marché : 444 869,41 Francs T.T.C. (QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLE, HUIT CENT SOIXANTE-NEUF FRANCS ET QUARANTE-ET-UN CENTIMES toutes taxes comprises) - 12 août 1986

ARRETE N° 710

Pour la passation d'un marché négocié avec la S.P.E.R. pour la réfection de l'étanchéité des Ecoles Primaires Bory Saint-Vincent et Champ-Fleuri - Montant du marché négocié : 259 456,73 Francs T.T.C. (DEUX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE, QUATRE CENT CINQUANTE-SIX FRANCS ET SOIXANTE-TREIZE CENTIMES toutes taxes comprises) - 13 août 1986

ARRETE N° 716

Autorisant la passation d'un marché négocié avec la Société MANAGEMENT PUBLIC CONSEIL pour la réalisation d'une étude tendant à la mise en place d'un système de comptabilité analytique dans les services "Sports" et "Environnement" de la Ville de Saint-Denis, généralisable à l'ensemble des services de la Commune - Montant du marché : 171 462,00 Francs T.T.C. (CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLE, QUATRE CENT SOIXANTE-DEUX FRANCS ET ZERO CENTIME toutes taxes comprises) - 18 août 1986

ARRETE N° 720/86

Relatif au paiement d'une provision sur honoraires à Maître GARRIGES, Avocat à la Cour, dans l'affaire Commune de Saint-Denis c/ Epoux LENORMAND c/ Epoux ROBERT c/ Epoux GERARD / Défense à action en revendication de propriété devant le Tribunal de Grande Instance - Montant de la provision : 500 Francs (CINQ CENTS FRANCS) - Crédits prévus au chapitre 934 / article 665 - 19 août 1986

ARRETE N° 721

Concernant le paiement à la S.C.P. GUIGUET-BACHELIER DE LA VARDE d'une note d'honoraires pour la défense de la Commune de Saint-Denis dans l'affaire PELTE André c/ Commune de Saint-Denis - Montant des frais d'honoraires : 7 000 Francs (SEPT MILLE FRANCS) - 19 août 1986

ARRETE N° 750

Pour la passation d'un marché négocié avec la Société SOREMA pour l'acquisition de mobilier de bureau et de ses accessoires - Montant du marché : 214 131,53 Francs

.../...

(DEUX CENT QUATORZE MILLE, CENT TRENTE-ET-UN FRANCS ET CINQUANTE-TROIS CENTIMES) - 26 août 1986

ARRETE N° 751

Relatif au paiement de Maître ROSAIRE Côme, Huissier de Justice, pour le procès-verbal de constat du 16 juin 1986 établi contre Monsieur CHANE TOU KY Emile (à effet de constater son opposition à la réalisation de travaux de voirie routière sur un terrain lui ayant appartenu et ayant fait l'objet d'une expropriation par la collectivité publique) - Montant de la note d'honoraires : 1 005,36 Francs (MILLE CINQ FRANCS ET TRENTE-SIX CENTIMES) - Crédits prévus au chapitre 934 / article 665 - 27 août 1986

ARRETE N° 756/86

Relatif à la constitution en défense de la Commune de Saint-Denis dans l'affaire Epoux LEON Guy c/ Commune de Saint-Denis / Recours en annulation de l'arrêté de refus de permis de construire n° 173/86 du 17 mars 1986 / Instance n° 396/86 devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis - 29 août 1986

ARRETE N° 767

Pour la passation d'un marché négocié avec l'Entreprise LATCHOUMANE Félix pour l'aménagement de quatre sentiers au 15ème kilomètre à la Montagne - Montant du marché : 232 565,50 Francs (DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE, CINQ CENT SOIXANTE-CINQ FRANCS ET CINQUANTE CENTIMES) - 1er septembre 1986

ARRETE N° 768

Pour la passation d'un marché négocié avec l'Entreprise CLAIN Paul Construction pour la réalisation de treize modules pour relogement provisoire à Commune Prima - Montant du marché : 349 000 Francs T.T.C. (TROIS CENT QUARANTE-NEUF MILLE FRANCS toutes taxes comprises) - 1er septembre 1986

ARRETE N° 770

Pour la passation d'un marché négocié avec la SODIBAT pour l'extension d'une part de la varangue couverte au Club du Troisième Age de Sainte-Clotilde, et d'autre part du Local Collectif Résidentiel de la S.I.D.R. des Deux-Canons - Montant du marché : 187 704,67 Francs T.T.C. (CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE, SEPT CENT QUATRE FRANCS ET SOIXANTE-SEPT CENTIMES toutes taxes comprises) - 2 septembre 1986

ARRETE N° 774/86

Relatif à la constitution en défense de la Commune de Saint-Denis dans l'affaire S.A.R.L. SOUTON, Entreprise de Bâtiment, Travaux Publics c/ Commune de Saint-Denis / Recours en annulation de l'arrêté de permis de construire n° 828/85 du 20 mai 1985 / Instance n° 456/86 devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis

ARRETE N° 780 bis

Pour un contrat de service concernant la maintenance d'une unité centrale et de quatre imprimantes / Contrat conclu entre la Commune de Saint-Denis et la S.T.O.R. - Montant de la dépense : 11 000 Francs (ONZE MILLE FRANCS) - 5 septembre 1986

ARRETE N° 781/86

Portant institution d'une régie de recettes pour le recouvrement des produits résultant des taxes et redevances d'abattage - 8 septembre 1986

ARRETE N° 782

Pour la passation d'un marché négocié avec la Société INDUSTRIELLE ROUTIERE pour la réalisation d'un court de tennis au Colorado - Montant du marché : 272 587,50 Francs T.T.C. (DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE, CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPT FRANCS ET CINQUANTE CENTIMES toutes taxes comprises) - 8 septembre 1986

ARRETE N° 783

Pour la passation d'un marché d'études avec le Bureau SECMO pour la distribution d'eau potable à la Montagne, secteur Ruisseau Blanc / Chemin Neuf - Montant du marché : 249 494,24 Francs T.T.C. (DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLE, QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE FRANCS ET VINGT-QUATRE CENTIMES toutes taxes comprises) - 8 septembre 1986

ARRETE N° 784

Pour la passation d'un marché d'études avec la Société DELTA INGENIERIE pour la réalisation des aménagements extérieurs des usines - relais -2ème tranche- de la Zone Artisanale de Chemin Finette (V.R.D.) - Montant du marché : 37 993,73 Francs T.T.C. (TRENTE-SEPT MILLE, NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE FRANCS ET SOIXANTE-TREIZE CENTIMES toutes taxes comprises) - 8 septembre 1986

ARRETE N° 785/86

Relatif au paiement d'une note d'honoraires à la S.C.P. GUIGUET-BACHELIER DE LA VARDE / Consultation juridique dans l'affaire Commune de Saint-Denis c/ Monsieur JEANNE Michel - Montant de la note d'honoraires : 2 500 Francs (DEUX MILLE, CINQ CENTS FRANCS) - 8 septembre 1986

ARRETE N° 824

Pour la passation d'un marché négocié avec l'Entreprise OULEDY Serge pour la réfection du réseau électrique de l'Ecole Primaire Ruisseau des Noirs - Montant du marché : 128 095,93 Francs T.T.C. (CENT VINGT-HUIT MILLE, QUATRE-VINGT-QUINZE FRANCS ET QUATRE-VINGT-TREIZE CENTIMES toutes taxes comprises) - 23 septembre 1986

ARRETE N° 825

Portant passation d'un marché négocié pour l'acquisition d'un véhicule pour le Centre de Secours / Marché passé entre la Commune de Saint-Denis et la Société FOUCQUE S.A. - Montant du marché : 211 394,00 Francs T.T.C. (DEUX CENT ONZE MILLE, TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE FRANCS ET ZERO CENTIME toutes taxes comprises) - 23 septembre 1986

LE MAIRE : A présent, Mesdames et Messieurs, nous pouvons passer à l'étude des différentes affaires figurant à l'ordre du jour de cette séance du Conseil Municipal.

M. ANNETTE : Monsieur le Maire, je voudrais, avant de passer à l'ordre du jour de cette séance, faire une petite déclaration.

Nous vous avons signalé à plusieurs reprises que les conditions de travail des élus de l'opposition, que nous sommes, sont inacceptables. En effet, dès le début de notre mandat en 1983, vous nous avez fermé les portes des commissions municipales contrairement à ce qui se passe dans les autres municipalités de l'île.

En outre, pour le Conseil d'aujourd'hui, nous constatons que, pour un acte aussi important que le vote du Budget Supplémentaire, les documents nous ont été transmis il y a quarante-huit heures à peine, en même temps que l'avis des Commissions pour la totalité des questions inscrites à l'ordre du jour de ce même Conseil.

Dès lors, de toute évidence, chacun admettra que ces documents étaient au moins disponibles pour les membres des Commissions. Ce qui laisse à penser que nous aurions pu en disposer plus tôt.

Par ce procédé, vous avez privé une fois encore l'opposition municipale des moyens d'un véritable débat démocratique.

Pour ne pas cautionner une telle mascarade, et par respect pour les électeurs qui nous ont fait confiance, nous nous retirons.

Messieurs, bonsoir.

Messieurs ANNETTE Gilbert, NATIVEL Mickaël, RAUX Jules et HOARAU Jean Pierre quittent la salle à 17 H 22.

M. VITRY : Nous avons pu étudier les dossiers, comme tout un chacun.

LE MAIRE : Il n'est pas nécessaire de commenter cette déclaration. C'est la énième fois qu'ils la font. Nous n'allons pas une fois encore répondre à ce qui a été dit.

Le vote est démocratique à partir du moment où ce sont les Conseillers qui ont désigné les membres des Commissions. Ce n'est donc pas un vote dirigé. De plus, les dernières affaires de ce Conseil et les avis des Commissions leur ont été remis dès vendredi dernier. Il est probable que ces personnes ne travaillent pas les samedi et dimanche. Pour ma part, je travaille alors.

M. VITRY : Je pense que c'est là une excuse erronée. Peut-être ont-ils un match à regarder ce soir à la télévision !...

LE MAIRE : Non. De plus, ils ont loupé la télévision. Des reporters de R.F.O. vont venir. S'ils l'avaient su, ils seraient restés. Enfin, peu importe...

M. GERARD G. : Permettez-moi de vous dire que si le courrier arrive lundi, je ne vois pas comment ils auraient pu travailler samedi et dimanche.

.../...

LE MAIRE : La distribution des liasses a été faite par porteur vendredi en fin d'après-midi. Vous le savez bien puisque vous-même avait reçu ces dossiers à ce moment-là.

M. GERARD G. : J'étais alors hors du Département ; et, suis rentré lundi.

LE MAIRE : Les absents ont toujours tort.

M. GERARD G. : C'est pour cette raison que je suis là.

De plus, de lundi à aujourd'hui, j'ai lu ces dossiers.

M. GERARD M. : A présent, passons aux choses sérieuses.